

Information et consultation sur la mise en place d'un CSP juridique

Après le centre de service partagé paye, voici la question d'un centre de service partagé juridique.

Si sur le fond nous ne sommes en rien opposés, une question se pose : se substitue-t-on au Groupe.

En effet un centre de service partagé juridique peut avoir tout son sens, mais au regard de son périmètre, ne devrait-elle pas être géré par le Groupe et non par Auchan Hyper.

Une 2^{ème} question : de plus en plus on transfère les contrats de travail, qu'en pense réellement les personnes concernées. Le périmètre qui amènera une certaine forme de mutualisation ne risque-t-il pas à long terme de dé-servir les entreprises et collaborateurs, plutôt que de les satisfaire

Pour toutes ses raisons je donne un avis défavorable.